

la retenue des quatre deniers pour livre de la dépense représentative de deux millions cinq cents cinquante-neuf mille trois cents trente-quatre livres sept sous deux deniers seulement, attendu que la retenue desdits quatre deniers pour livre, n'a pu avoir lieu sur celle d'un million deux cents quarante-trois mille huit cents quatre-vingt-sept livres quatre sous onze deniers, faisant partie de la susdicte réduction, parce que le paiement n'en a été effectué en aucune manière; partant, le total de la réduction sera de trois millions huit cents quarante-six mille six cents livres trois sous, laquelle sera déduite sur le montant total des dépenses du Canada, employées dans l'état au vrai de 1760.

Il sera assigné un fonds sur notre Trésor royal, de huit millions six cents soixante-sept mille quatre cents trente-quatre livres un sou six deniers, dont il sera fait recette dans ledit état au vrai de 1760.

EXERCICES DE LA MARINE.

Année 1756.

LES papiers représentés sur cet exercice, montent à la somme de quatre mille cinq cents trente-trois livres, laquelle a été liquidée pour celle de deux mille cinq cents seize livres dix sous; partant, la réduction sur lesdits papiers, monte à la somme de deux mille seize livres dix sous.

Les états au vrai de 1756 & de 1758, étant arrêtés, il sera assigné un fonds sur notre Trésor royal, de la somme de deux mille cinq cents seize livres dix sous, à quoi monte le paiement effectif des papiers liquidés, dont il sera fait recette dans l'état au vrai de 1760; & il sera fait recette extraordinaire dans le même état au vrai, de deux mille seize livres dix sous, à quoi monte la réduction.

Année 1757.

LES papiers représentés sur cet exercice, montent à la somme de huit mille quatre cents quatre-vingt-trois livres douze sous, laquelle a été liquidée pour celle de quatre mille trois cents seize livres seize sous; partant, la réduction sur lesdits papiers, monte à la somme de quatre mille cent soixante-six livres seize sous.